

MISE EN PLACE DE LA RÉFORME : CONSEILS PRATIQUES

Présentation de la réforme par les autorités (proviseurs, IA-IPR)

Même si les décrets et arrêtés d'application ont été publiés, vous pouvez exprimer vos critiques ou vos réserves portant notamment sur :

- l'autonomie accrue des établissements ;
- la réduction des horaires disciplinaires ;
- le rôle accru du conseil pédagogique ;
- les atteintes possibles à la liberté pédagogique individuelle de chaque professeur.

Veillez à ce que soit présentée une information objective et complète au cours des réunions auxquelles vous pourrez assister. Ainsi, en Seconde, à côté des enseignements communs et des enseignements d'exploration existe la possibilité d'une option facultative. De plus, une enveloppe horaire d'une base de 10 h 30 par semaine et par division est laissée à la disposition des établissements. *Reportez-vous aux décrets et arrêtés du 27 janvier 2010 publiés au JO n°23 du 28 janvier 2010 ainsi qu'au BO spécial n° 1 du 4 février 2010.*

La mise en place de la réforme en Seconde à la rentrée 2010

Soyez attentifs au volume de la dotation horaire globale qui sera attribuée à votre établissement, volume dont dépendra la possibilité de mettre en place des options variées et de véritables cours de soutien et d'approfondissement. Exigez le maintien de toutes les options facultatives actuellement existantes. Si la dotation est insuffisante, demandez à vos représentants au Conseil d'Administration de la rejeter.

Refusez toute organisation de l'accompagnement personnalisé qui n'aurait pas pour objectif des actions disciplinaires de soutien, d'aide méthodologique et d'approfondissement, clairement définies.

Pour la répartition des enseignements en groupes à effectifs réduits, évitez les différends entre les disciplines, la solution la plus sage étant de maintenir les dédoublements existant actuellement.

Action contre la réforme du lycée

S'il convient de faire en sorte que l'application de la réforme qui est imposée soit la moins nocive possible pour les élèves et pour les professeurs, il faut aussi parallèlement continuer de la dénoncer. C'est pourquoi nous recommandons à nos adhérents de participer aux actions organisées localement par les syndicats hostiles à la réforme, en veillant qu'elles restent centrées sur ce sujet et ne soient pas perverties par d'autres objectifs.

Enquête

Nous demandons à nos délégués et à tous les collègues concernés de nous informer des conditions de la mise en place de cette réforme et notamment de :

- l'information donnée localement ;
- la mise en place de la réforme ;
- les réactions des professeurs ;
- ses conséquences sur les postes ;
- ses conséquences pour les enseignements (disciplines, dédoublements, options, emplois du temps...).